

LE DISTRICT SCOLAIRE DE PHILADELPHIE

Processus de Demande d'Inscription au Lycée

Idées pour les parents d'enfants ayant un handicap

Si votre enfant ayant un handicap postule pour les lycées à Admission Spéciale ou les Lycées à Admission à l'Echelle de la Ville

- Restez en communication avec le conseiller de votre enfant à propos du processus d'inscription au lycée. Les demandes d'admission doivent être déposées au plus tard le **16 novembre 2007**. Complétez le **questionnaire de Parent/Tuteur** immédiatement, et le remettre au conseiller de l'école de votre enfant. (voire au verso de cette feuille)
- Si nécessaire, demander une réunion IEP afin de discuter du progrès académique et disciplinaire de votre enfant, les programmes des lycées et le processus de sélection et si un programme a des conditions d'admission et les exceptions possibles à ces conditions pour votre enfant. L'équipe d'IEP déterminera si votre enfant peut avec succès participer aux programmes auxquels ils voudraient être candidats sur la base des appuis et les services qui sont indiqués sur leur IEP.
- Gardez contact avec le conseiller de votre école concernant les dates limites des auditions, des entrevues et des portfolios. Parlez aux organisations scolaires et communautaires afin d'obtenir des lettres de recommandations pour les programmes spéciaux des lycées à admission spéciale et les lycées à l'échelle de la ville.
- Discutez avec le conseiller de l'école au sujet de la chronologie et de la préparation des **entrevues, des auditions, et des portfolios**.
- Si, **conformément aux choix sur sa demande**, votre enfant n'est sélectionné à aucun des lycées à admission spéciale ou des lycées à admission à l'échelle de la ville par loteries, vous recevriez une lettre au **printemps** avec l'information concernant le processus impartial de vérification LeGare (**LeGare Impartial Review Process**). Veuillez contacter votre conseiller pour plus d'information.